

Bulletin N°5 du 11 mai 2022

Résumé de la semaine

Avec la hausse des températures et l'absence de pluies, la situation des rivières ne s'arrange pas.

1 bassin serait en **alerte** (arrêté préfectoral non paru à la rédaction du bulletin) :

- **Argance.**

😊 **Merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr**

3 bassins seraient en **vigilance** :

- **Sarthe Médiante.**

- **Tusson + Veuve + Anille.**

- **Vive Parence.**

Point météo






Météo de la semaine passée

Période	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 0°C
04/05 au 10/05			
Coulans sur Gée	0	27	105
Le Lude	0	29	111
St Rémy du Val	0	27	104
Volnay	0	26	103

Source : Weather Measures.

Le temps est resté sec. La demande climatique a été de 3.9 mm/j en moyenne. Les températures ont augmenté.

Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 12/05	Vendredi 13/05	Samedi 14/05	Dimanche 15/05	Lundi 16/05
Temps					
T° min /max (°C)	8/17	8/21	8/22	12/24	15/24
Pluie (mm)	0.0	0.0	0.0	0.0	2.3
ETP (mm)	4.6	3.6	5.0	3.7	4.2
Vent (km/h)	0-15	5-20	10-25	15-40	5-35

Sources : Météociel/Weather Measures – Commune Le Mans

Le temps, après une légère baisse des températures et plus voilé, va redevenir estival et normalement sans pluie jusqu'à dimanche, mais des orages pourraient éclater localement. La demande climatique sera en moyenne de 4.2 mm/j. Le vent devrait se renforcer à partir de dimanche.

Périodes de sensibilité des cultures au stress hydrique

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
BLE T.		2 nœuds → épiaison + 15-25 j				
COLZA		début floraison → remplissage des grains				
POIS P.		8 F →	stade limite avortement			
MAIS			10 F →		50% humidité du grain	
TOURNESOL				début floraison → fin floraison + 10 j		

Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation

Dès que vous êtes en limitation comme l'Argance, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture

sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

Argance		
La Chapelle d'Aligné	Débit de la semaine : 0.054 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -20% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.015 SA2 : 0.040 SA1 : 0.080 SV : 0.110	
Aune		
Pontvallain	Débit de la semaine : 0.284 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.080 SA2 : 0.110 SA1 : 0.140 SV : 0.270	
Bienne		
Thoiré sous Contensor	Débit de la semaine : 0.424 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.060 SA2 : 0.080 SA1 : 0.100 SV : 0.120	
Braye		
Valennes	Débit de la semaine : 0.515 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.250 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.500	
Deux Fonds + Voutonne		
Avoise	Débit de la semaine : 0.266 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	
Gée		
Fercé sur Sarthe	Débit de la semaine : 0.220 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.080 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	


(1) : y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.


Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

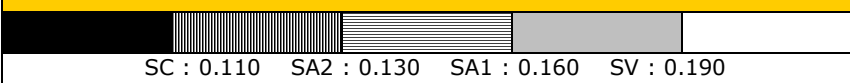
SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

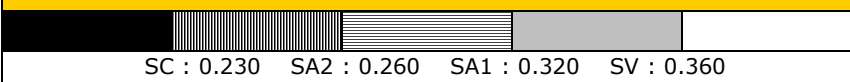
Dès que vous êtes en limitation comme l'Argance, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture

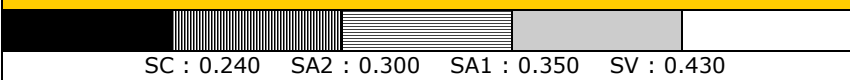
sur [irrig'eau](#) en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

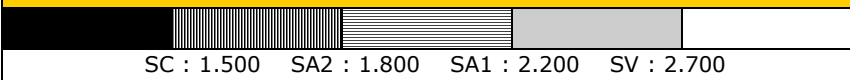
Huisne		
Montfort le Gesnois	Débit de la semaine : 6.811 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 3.600 SA2 : 3.900 SA1 : 4.100 SV : 4.800	


Loir		
Durtal	Débit de la semaine : 12.743 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 4.000 SA2 : 4.500 SA1 : 5.500 SV : 8.000	

Merdereau + Orthe + Vaudelle		
St Paul le Gaultier	Débit de la semaine : 0.404 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.110 SA2 : 0.130 SA1 : 0.160 SV : 0.190	

Narais + Dué		
St Mars la Brière	Débit de la semaine : 0.467 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.230 SA2 : 0.260 SA1 : 0.320 SV : 0.360	

Orne Saosnoise		
Montbizot	Débit de la semaine : 1.118 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.240 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.430	

Sarthe Amont		
Neuville sur Sarthe ou Souillé	Débit de la semaine : 6.404 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 1.500 SA2 : 1.800 SA1 : 2.200 SV : 2.700	

Sarthe Aval		
Beffes	Débit de la semaine : 18.400 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 5.000 SA2 : 5.500 SA1 : 7.000 SV : 9.000	

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe
SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise

Dès que vous êtes en limitation comme l'Argance, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture

sur [irrig'eau](#) en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

Sarthe Médiane = Orne Champenoise + Fessard + Rhonne + Roule Crottes + Vezeanne		
Voivres lès Le Mans	Débit de la semaine : 0.118 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
	 SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
Tusson + Anille + Veuve		
La Chapelle Gaugain	Débit de la semaine : 0.171 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
	 SC : 0.100 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
Vaige + Erve + Taude		
Bouessay	Débit de la semaine : 0.185 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
	 SC : 0.015 SA2 : 0.045 SA1 : 0.095 SV : 0.150	Restrictions : RAS.
Vègre		
Asnières sur Vègre	Débit de la semaine : 0.944 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
	 SC : 0.300 SA2 : 0.400 SA1 : 0.500 SV : 0.750	Restrictions : RAS.
Vive Parence		
Yvré l'Evêque	Débit de la semaine : 0.214 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
	 SC : 0.110 SA2 : 0.150 SA1 : 0.180 SV : 0.230	Restrictions : auto-limitation des prélèvements.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte - SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Site du Mans
15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS
Tél. 02.43.29.24.24

Rédaction : Laëtitia TEMEN

Comité de relecture : Marion MOINEAU,
Emmanuel MONGE, Laëtitia TEMEN.
Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez Inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>